

Quatrième Commission. Le premier cas fut réglé à une conférence des parties intéressées à laquelle on a convenu de différer le crédit pour cette année du moins. Le second vint devant l'Assemblée qui se trouva également divisée et fut finalement réglé à la suite d'une proposition du Secrétaire Général à l'effet qu'il serait loisible au Conseil d'opérer le transfert de fonds à cette fin de tout excédent non dépensé.

La nouvelle Salle de la Société.

La principale question financière de l'année fut, toutefois, la construction d'une salle des assemblées. Actuellement l'Assemblée se réunit dans une salle aussi mal disposée que mal aérée, située sur le lac de Genève, tandis que le Secrétariat, ou le service civil de la Société, et les divers comités fonctionnent dans une ancienne hôtellerie, sise de l'autre côté du lac. Des projets de construction d'une salle appropriée ont été à l'étude depuis plusieurs années. On s'est assuré à cette fin d'un excellent emplacement, situé au delà du présent secrétariat et, par accident, à une faible distance des bureaux du Conseiller permanent canadien. Un concours international d'architectes eut lieu. Malheureusement, en présence des fonds limités et du nombre excessif de concurrents, le jury d'architectes n'a pu se prononcer sur aucun projet; mais neuf projets de premier ordre, neuf de deuxième et neuf de troisième furent signalés et la question fut renvoyée à l'Assemblée. A la suite d'un long examen, il fut décidé de porter le crédit maximum autorisé de 13,500,000 francs à 19,500,000 ou approximativement \$3,760,000 et d'autoriser un comité de cinq membres à choisir un plan, ou plutôt un architecte, et à commencer le travail. On annonça, en même temps, que M. John D. Rockefeller fils, avait mis à la disposition de la Société la somme de 2 millions de dollars pour la construction et la dotation d'une bibliothèque. Après la construction d'une bibliothèque séparée, le fonds de construction pourra plus facilement suffire pour abriter convenablement les autres organes de la Société.

CINQUIÈME COMMISSION

La Cinquième Commission s'est préoccupée, comme par le passé, des questions sociales et humanitaires d'intérêt international, comprises au nombre des activités de la Société des Nations.

Trafic des Stupéfiants.

Le trafic de l'opium et des stupéfiants a suscité beaucoup d'intérêt. D'abord on s'est demandé s'il y aurait lieu de remonter à la source du mal en interdisant la culture du pavot. L'Inde s'était engagée à une réduction de 10%; malheureusement la Chine n'était pas en état de s'occuper de la question à cause de ses troubles intérieurs; mais, la Perse, la troisième grande productrice, avait manifesté son intention de faire quelque chose sous ce rapport si toutefois elle pouvait résoudre les difficultés économiques qu'entraîneraient d'autres cultures de remplacement. La Société a donc nommé une commission pour faire enquête et aviser aux moyens qu'il y aurait lieu d'adopter. Le Gouvernement persan a consenti à s'engager à une restriction annuelle de 10% après un laps de trois ans durant lequel des mesures seront prises pour améliorer la situation économique intérieure du pays et les méthodes d'agriculture, sous réserve d'examen de la situation entière au bout de 6 ans. Vint ensuite la question de la ratification de la convention de l'Opium et l'observation des engagements par les signataires. On a constaté que le dépôt des ratifications se faisait lentement, mais on a exprimé l'espoir qu'un nombre suffisant parviendra au cours de l'année pour assurer la mise en vigueur de ladite convention. Le délégué canadien donna à entendre que le Gouvernement canadien se proposait de soumettre cette convention pour ratification à la prochaine session du Parlement. On a attiré